



SBS Best Trader 2017

Règlement du Jeu



ART. 1 – ORGANISATION

Le Club Junior Traders est un Club étudiant de l'École Supérieure de Commerce de Sfax. Il a pour but de sensibiliser les étudiants au monde de la Bourse et de donner aux étudiants une expérience réelle dans la négociation des actions en Bourse. Il organise un Challenge Boursier (Concours SBS Best Trader).

Chaque candidat doit prendre connaissance de ce règlement avant le lancement du concours. La participation au Challenge Boursier implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ART. 2 – OBJECTIF DU CHALLENGE BOURSIER

Le Challenge Boursier (Concours SBS Best Trader) présente un caractère purement éducatif et vise à familiariser les étudiants au Trading et aux principes de fonctionnement du marché boursier tunisien.

Chaque participant doit gérer une somme fictive de 30 000 Dinars (TND) qui doit être investie sur le marché des actions.

Le Club Junior Traders attire votre attention sur le fait que ce jeu boursier est un jeu purement fictif et éducatif.

ART. 3 – PARTICIPANTS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Les participants doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription électronique disponible en ligne, comportant notamment les données suivantes : nom et prénom, numéro de la Carte d'Identité Nationale, niveau et filière, adresse électronique et numéro de téléphone.

Toute demande incomplète, ou incorrecte ne peut être acceptée par l'organisateur. Ce dernier n'est en rien responsable des conséquences éventuelles.

Les membres du Club peuvent s'inscrire et participer au concours et ils sont éligibles aux frais d'inscription.

Les participants après leur inscription doivent garder leurs mots de passe pour l'accès à la plateforme en salle de marché strictement confidentiels. En cas de perte ou d'oubli du login et/ou du mot de passe, ceux-ci seront communiqués de nouveau au participant sur simple demande.

ART. 4 – PERIODE DU JEU

Le concours « SBS Best Trader 2017 » s'étale sur une période allant du 15 mars 2017 au 05 mai 2017 soit 6 semaines boursières.

ART. 5 – PRINCIPE DU JEU

➤ **Capital Initial**

Chaque participant débute le Challenge avec une somme initiale fictive de 30 000 Dinars (TND) qu'il pourra investir d'une manière fictive sur le marché des actions cotées à la Bourse de Tunis.

Le participant usant de son identifiant et de son mot de passe pour l'accès à la plateforme « SMS » de la Salle de Marché de l'ESCS pourra réaliser :

- des acquisitions des valeurs de son choix,
- des ventes des valeurs détenues dans son portefeuille,
- des annulations ou modification d'ordres,
- des consultations de son portefeuille.

L'information sur les cours, qui est mise à la disposition des participants est en temps différé de 15 minutes. Les transactions se basent sur ces cours pour traiter les ordres.

➤ **Les ordres**

Deux types d'ordre sont acceptés par le jeu :

- Les ordres « au prix du marché »
- Les ordres « à cours limité »

L'ordre « au prix du marché »

Pour ce type d'ordre, le joueur ne détermine pas le prix ni à l'achat ni à la vente.

Cependant son ordre sera exécuté au prix du marché selon sa position (acheteur/vendeur) sur la base de la dernière transaction affichée au moment de la saisie de l'ordre.

Par ailleurs, si la valeur n'a pas encore traité durant la séance, l'ordre sera exécuté sur la base de la prochaine transaction.

L'ordre « à cours limité »

Pour ce type d'ordre, le joueur détermine le prix maximum auquel il est prêt à acheter s'il est acheteur et le prix minimum auquel il est prêt à vendre s'il est vendeur.

Ainsi, l'ordre sera exécuté au prix de la dernière transaction, si l'ordre est compatible avec ce cours (ordre à cours limité).

Le cours mentionné sur l'ordre ne peut être supérieur (ou inférieur) au seuil Haut (Bas) fixé par rapport au cours de référence du jour de la saisie de l'ordre (cours de clôture de la veille ou cours de réservation de la veille).

La recevabilité d'un ordre n'est valable que s'il comporte toutes les mentions nécessaires :

- le sens de l'opération (achat ou vente),
- le nom de la valeur,
- le type d'ordre (prix du marché, cours limité)
- la quantité de titres concernés (dans la limite fixée par le jeu)
- la durée de validité.

La durée de validité de l'ordre est la durée de présence de votre ordre dans le carnet.

Elle peut être valable à :

- à 1 jour
- à une date limitée
- à révocation (jusqu'à la fin du jeu)

Le traitement des ordres s'effectue en fonction du mode au continu, les ordres saisis seront mis dans la rubrique « Mes transactions » et seront exécutés (en fonction des conditions de prix et de validité) à partir de la prochaine ouverture, durant la séance, jusqu'à la clôture. Ainsi, la consultation des ordres en attente d'exécution (conditions de prix et de validité non réalisées) est disponible dans la rubrique « Mes transactions ». Vous pouvez consulter:

- L'historique des achats ;
- L'historique des ventes ;
- L'historique des ordres annulés.

Les ordres non exécutés peuvent être modifiés à tout moment par le joueur.

L'exécution partielle d'un ordre n'est pas possible.

La saisie des ordres d'achat et de vente est autorisée pendant la séance de bourse.

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer les ordres en cas de non conformité avec les règles du jeu.

Les participants sont eux-mêmes responsables de la bonne passation des ordres.

➤ **Les règles de gestion**

La séance de cotation du jeu se déroule en fonction du mode de cotation en continu :

L'exécution des ordres pour les valeurs cotées en Continu s'effectue de 10h00 à 14h10 sur la base des derniers cours affichés au moment de la saisie des ordres.

La séance de cotation des valeurs cotées en continu se décompose de la manière suivante :

09H00 – 10H00 : Pré ouverture

10H00 : Fixing d'ouverture

10H00 – 14H00 : Séance en Continu

14H00 – 14H05 : Phase d'accumulation des ordres

14H05 : Fixing de Clôture

14H05 – 14H10 : Phase de cotation au dernier cours

14H10 : Clôture de la séance

➤ **Le portefeuille du jeu**

La structure du portefeuille doit respecter à la clôture de chaque séance les conditions suivantes :

➤ **Règle 1 :** Limite de 20% : Une ligne de portefeuille ne doit pas dépasser 20% de la taille du portefeuille

➤ **Règle 2 :** Le nombre de transactions par participant est illimité, mais la quantité maximale échangée pendant une journée ne doit pas excéder les liquidités virtuelles fixée par les organisateurs du jeu.

➤ **Règle 3 :** Disponibilité cash/titre au moment de l'exécution : Les ordres d'achat ne seront exécutés qu'à hauteur du solde en numéraire du portefeuille d'un participant arrêté à la veille augmenté ou diminué des opérations du jour et des

ordres d'achat en cours). Quant aux ordres de ventes, ils ne seront exécutés qu'à hauteur de la quantité des titres disponibles dans le portefeuille.

Remarques :

- La limite de variation d'un cours est fixée à plus ou moins 6,09% par rapport au cours de référence de la séance (cours de clôture de la veille).
- Les frais liés aux transactions : Les transactions dans le cadre du concours s'effectuent sans frais.
- Le montant total du portefeuille correspond à la somme de la valeur des titres et des liquidités.

ART. 6 - CALCUL DE LA PERFORMANCE ET CLASSEMENT DES PARTICIPANTS

Le classement des participants est établi sur la base du rendement réalisé par portefeuille pour chaque participant pris individuellement.

Le jeu boursier donne lieu à un seul classement général.

Un classement provisoire hebdomadaire est publié par le comité d'organisation sur la page facebook du Club.

Pour le classement général du challenge boursier, les rendements des portefeuilles seront évalués en fonction de la valeur totale du portefeuille sur la base des cours de clôture de la dernière séance.

On entend par performance globale de la valeur du portefeuille la variation de la valeur du portefeuille 'brute' entre le premier jour et le dernier jour de la période du jeu.

ART. 7 - LISTE DES GAGNANTS

La liste des gagnants sera arrêtée par le comité d'organisation du Concours « SBS Best Trader 2017 ».

Les gagnants seront informés personnellement par téléphone ou par e-mail pour l'obtention des prix.

Seront conviés à la remise des prix, les trois candidats du Concours auront effectué la meilleure performance sur toute la durée du jeu.

ART. 8 – RESPECT DES REGLES

Les participants doivent prendre connaissance de ce règlement. La participation au jeu implique le respect absolu et l'acceptation pleine, entière, sans restrictions, ni réserves des modalités du présent règlement.

L'Utilisateur est identifiable par un login et un mot de passe.

Il est strictement interdit de reproduire ou rediffuser les données de Marchés au niveau de la plateforme de Trading ou d'autoriser un tiers à utiliser son mot de passe ou code d'accès ;

Le comité d'organisation se réserve le droit d'écarter ou de disqualifier tout participant qui ne respecte pas le présent règlement.

Le comité organisateur se réserve le droit, avant la délivrance des prix, d'effectuer toutes les vérifications nécessaires, notamment quant au respect des stipulations du présent règlement.